



Possibilité départ d'enfant français à l'étranger

Par **ykas**, le **05/01/2010** à **13:41**

Bonjour,

Mon épouse est tchèque. Nous sommes en train de divorcer. Nous avons une enfant qui est née en France, qui est donc française (je le suis moi-même).

Je souhaiterais avoir la garantie que mon ex-épouse ne puisse jamais partir s'installer en Tchéquie avec notre enfant. Est-ce possible?

Autrement dit, est-ce que j'aurai toujours la possibilité d'empêcher que mon épouse retourne en Tchéquie avec notre enfant, même si elle lui fait obtenir, en plus de sa nationalité française, la nationalité tchèque?

Merci par avance de l'attention que vous aurez accordée à ce message.

YK